La lettre du Maire

octobre 2020

LUC THOMAS EN DIRECT AVEC VOUS

L'automne s'annonce chargé pour la commune...

Madame, Monsieur, Chèr(e)s Romanères,

Depuis le 23 mai 2020, date de notre entrée en fonction, toute la majorité municipale assume la mission que vous lui avez confiée avec passion et responsabilité dans un contexte inédit de crise sanitaire.

Le budget 2020 a été voté le 30 juillet dernier sans augmentation des taux des impôts communaux et nous avons inscrit les crédits nécessaires pour réaliser les travaux qui avaient été programmés par la précédente municipalité :

- L'aménagement du groupe scolaire s'est achevé fin août par la rénovation d'une classe et la transformation d'un ancien logement en une nouvelle salle de classe,
- Les travaux pour la réfection du mur du cimetière vont débuter à l'automne.

Concernant l'extension du parking situé entre la mairie et la salle des fêtes, ce projet est seulement différé, afin de me permettre de renégocier avec les ASF (Autoroutes du Sud de la France) la cession d'un délaissé d'autoroute qui permettrait de réaliser dix places de stationnement supplémentaires.

Comme vous le constatez, la poursuite des projets engagés par mon prédécesseur est une réalité et nous tenons ces engagements malgré les circonstances, car cette crise sanitaire est aussi une crise financière qui n'épargne pas notre commune.

Nous estimons à 120 000 € les pertes de recettes ou les dépenses supplémentaires liées à l'épidémie de coronavirus : c'est 10% du budget de fonctionnement de la commune.

Tout au long de l'été, j'ai réuni la cellule de gestion de crise pour analyser au jour le jour une situation sanitaire très fluctuante, afin que les 150 élèves inscrits dans notre école puissent être accueillis dans les meilleures conditions sanitaires.

Un mois après la rentrée scolaire, cet objectif est rempli. Le retour indispensable des enfants à l'école s'est fait dans le strict respect du protocole sanitaire de l'Education Nationale et notre personnel est mobilisé sur cet impératif de sécurité de nos enfants.

Comme de nombreuses communes, j'ai pris un arrêté instaurant le port d'un masque obligatoire dans les espaces et bâtiments publics de l'îlot de la mairie pour l'accès au groupe scolaire et au restaurant municipal, mais aussi à la mairie, à la salle des fêtes et à la bibliothèque. Je compte sur les parents et accompagnants des enfants pour appliquer strictement ces dispositions.

Un nouvel arrêté est à l'étude pour généraliser le port du masque sur tout le territoire de la commune, tant la situation est alarmante.

Notre responsabilité est aussi d'adapter notre service public pour garantir son fonctionnement sans interruption

Le retour d'expérience sur la période de confinement nous a convaincu qu'il n'était plus concevable de fermer la mairie pendant des semaines interminables. La salle du Conseil et des mariages, quant à elle, n'est plus utilisable pour y accueillir le public en toute sécurité.

Il est cependant impensable que notre vie démocratique et sociale ne puisse plus se tenir dans des conditions normales du fait d'une crise dont personne ne connaît l'issue.

C'est pourquoi, après une longue réflexion tout au long de l'été, et fort d'une étude de faisabilité convaincante, le Conseil Municipal a approuvé un projet de restructuration de la mairie.

Cette réorganisation, d'un coût global de 500 000 € HT, se déroulera en deux phases :

- **Phase 1 - automne 2020 :** restructuration de l'accueil de la mairie et cloisonnement de la salle du Conseil Municipal et des mariages pour y créer des bureaux pour 100 000 € HT.
- **Phase 2 - 2021 :** extension de la salle culturelle de 80 m^2 qui jouxte la mairie, pour la création d'une salle à vocation multiple. Cette nouvelle salle dont la surface sera portée à 250 m^2, accueillera la salle du conseil municipal et des mariages, mais aussi les expositions culturelles et les animations intergénérationnelles, notamment pour les activités des seniors. Le budget est estimé à 400 000 € HT.

Cette opération sera subventionnée à hauteur de 50 % minimum par l'Etat et les collectivités (Région, Département, Vienne-Condrieu-Agglomération) dans le cadre de plans spécifiques de relance de l'économie. L'autofinancement nécessaire sera assuré par la revente de la salle située dans la copropriété "Bel Horizon", pour laquelle nous avons dû limiter la capacité d'accueil des seniors à moins de 30 personnes.

Les travaux d'aménagement de la première phase viennent de débuter et dans moins d'un mois, nous pourrons de nouveau vous accueillir, avec de nouveaux horaires d'ouverture (voir dernière page), dans le strict respect des règles de distanciation.

C'est l'assurance d'une véritable continuité de notre service public, et je tiens à préciser que cette opération qui n'était pas prévue dans nos projets, ne grèvera pas notre capacité d'autofinancement pour réaliser notre programme 2020-2026.

La coopération intercommunale est au cœur de l'action publique locale

J'ai accepté la fonction de Vice-Président de Vienne-Condrieu-Agglomération. Thierry KOVACS, Président de notre assemblée, m'a confié l'aménagement du territoire et la planification. Je le remercie chaleureusement pour cette marque de confiance. J'ai en charge le suivi et la coordination des PLU des 30 communes de l'agglomération et la mise en œuvre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à l'horizon 2023.

Cette délégation m'amène à être vice-président du Syndicat mixte des Rives du Rhône. Cette structure intercommunale est chargée de définir à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire de plus de 275 000 habitants sur 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône).

Enfin, je suis membre du bureau du Parc du PILAT que nous connaissons bien à St-Romain.

Les Maires sont les acteurs principaux des décisions prises par le Conseil Communautaire. Soyez assurés que j'assumerai mes responsabilités et en tout état de cause, je ne serai pas de ceux qui se contentent de dire "c'est pas la commune, c'est l'agglo" !

Le PLU était au cœur de notre débat électoral.

Une des premières décisions du nouveau Conseil Communautaire a été, à ma demande, d'annuler le Droit de Préemption Urbain renforcé et d'engager la modification et la révision du Plan Local d'Urbanisme voté par le Conseil Municipal le 15 janvier dernier, dans les conditions que l'on sait.

C'est chose faite et la grande concertation que nous avions promise va pouvoir s'ouvrir, pour définir ensemble, quelle commune nous laisserons à nos enfants.

Près de 40 délibérations ont été prises par le nouveau Conseil Municipal : une dizaine concerne directement nos engagements électoraux.

Parmi celles-ci, j'ai le plaisir d'informer nos jeunes que nous avons mis en place des primes en faveur des nouveaux bacheliers, mais aussi pour celles et ceux qui ont obtenu un CAP ou un BEP.

Sans oublier les formations diplômantes professionnelles, la majorité municipale tient à encourager et saluer nos jeunes qui ont su maintenir pendant le confinement ce lien éducatif si important pour leur avenir.

Voilà ce que je tenais à vous dire au seuil de cette rentrée. Nous travaillons à l'élaboration d'un nouveau bulletin municipal qui paraîtra avant la fin de l'année sous la forme d'un magazine bimensuel ou trimestriel et qui fera un point plus précis de nos actions mises en œuvre depuis le 23 mai.

En m'engageant pour ma commune en mars dernier, j'avais conscience que le mandat de Maire ne ressemblerait plus à ce qu'il était il y a quelques années.

Ce constat prend toute sa force aujourd'hui dans le contexte inédit que nous vivons, tant les défis auxquels nous devrons faire face pendant les six prochaines années sont immenses.

Avec mon équipe, et fort de votre confiance, nous sommes prêts à les relever.

Vous pouvez compter sur mon engagement,

La commune adapte son service d'accueil à la Covid-19

Le coronavirus a bouleversé notre vie mais aussi nos habitudes pour longtemps. Fort de ce constat, une nouvelle organisation du service d'accueil de la mairie sera mise en place dès le lundi 2 novembre 2020 pour maintenir les missions essentielles de la commune, tout en permettant aux Romanères de bénéficier de nos services en toute sécurité.

- **Un accueil totalement rénové qui respectera les règles de distanciation physique et qui garantira la sécurité sanitaire des usagers et du personnel communal,**
- **Une nouvelle téléphonie qui assurera la pérennité du lien social entre les Romanères et la commune,**
- **De nouveaux horaires d'ouverture de la mairie plus faciles à mémoriser et avec une plus large amplitude d'accueil des Romanères.**

La commune récompense les jeunes diplômés 2020

Tu as réussi le BAC, le BEP ou le CAP et tu habites Saint-Romain-en-Gal ?

Alors tu as la récompense suivante :

Bac mention "Très Bien" : 140,00 € - bac mention " Bien" : 120,00 €
bac mention "Assez Bien" : 100,00 € - bac sans mention : 80,00 € - CAP ou BEP : 80,00 €.

Comment récupérer ta prime ?

Tu dois transmettre en mairie une attestation de ton domicile, la copie ou le justificatif de ton diplôme, une pièce d'identité et un relevé d'identité bancaire.

Pour plus de renseignements tu peux appeler le secrétariat au 04 74 31 43 80.

Commune de
Saint-Romain-en-Gal

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL

1, place Denys-Levard

Mosaïque du Dieu Océan
IIe siècle après J.C.